

Les victimes d'Amisol et le C A P E R s'expriment

A propos de la décision de la Chambre d'Instruction de la Cour d'Appel de Paris

A Clermont, nous ressentons tous comme une insulte : la décision de blanchiment total de ces personnalités éminentes. Ceci explique cela. Le CPA, cellule d'intervention des industriels de l'amiante conçue pour maintenir l'utilisation du poison ne serait coupable de rien. Pourtant son action consistait, à minorer la connaissance des dangers, à falsifier et à dissimuler les informations. On en connaît le résultat : plus de cent mille morts ; plusieurs centaines de milliers de malades. C'est bien d'un crime industriel qu'il s'agit, et ça continue. Ni responsable, ni coupable !

Déjà, en février de cette année, le PDG d'Amisol avait été « l'heureux bénéficiaire » d'un non-lieu au motif entre autre : que « le mémoire des faits s'efface ». Pour les victimes ouvrières, pas de devoir de mémoire, donc !

La décision de la chambre d'Instruction de la cour d'Appel de Paris devait être prononcée le vendredi 17 mai, elle est dans la presse depuis mardi, trois jours avant.

On aura vraiment tout vu. S'il ne s'agissait pas d'un drame humain de cette épaisseur il faudrait parler de « farce ». Le fond de l'affaire, l'essentiel, c'est bien que les crimes industriels et environnementaux demeurent : IMPUNIS.

- Les victimes en « bleus » sont bafouées
- Les délinquants en col blancs sont eux : « peinarads » !

Cela ne peut qu'alimenter, l'amertume, le dégoût, et ce qui va avec.

Face à ces dénis de justice, l'action collective doit se renforcer.

Quand les institutions sèment le désordre et l'injustice, le travail militant, l'action sont indispensables.

On peut compter sur nous !

Clermont Ferrand le 16 mai 2013